

DÉLIBÉRATION N°DL20220080 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

**RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE SOCIAL DE FONSALE -
MODIFICATION**

Mme Abla CIPRIANI expose ce qui suit :

Depuis 2020, l'Espace de Vie Sociale de Fonsala est devenu un centre social avec un agrément annuel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce centre social est pourvu d'un règlement de fonctionnement approuvé initialement lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2018, puis modifié dernièrement lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019, par la délibération n° 20190078 intitulée « *Espace de Vie Sociale de Fonsala – Règlement de fonctionnement, projet social et renouvellement de l'adhésion à la fédération des centres sociaux* ».

Après deux années de recul sur le fonctionnement du centre et suite à l'arrivée d'une équipe dont l'effectif est au complet depuis 2022, ce règlement de fonctionnement doit évoluer et être modifié.

Il est ainsi proposé de faire les modifications aux articles suivants :

- Modalités d'inscription
- Tarification avec une modification des modalités de facturation
- Insertion d'un paragraphe sur l'accompagnement des initiatives de jeunes
- Insertion d'un paragraphe sur l'accompagnement des familles
- Simplification du règlement en regroupant les articles concernant les règles de vie sur une seule partie.

Le nouveau règlement de fonctionnement est présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la modification du règlement de fonctionnement du Centre Social de Fonsala tel que présenté en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce règlement et tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 042-214202079-20220516-DL20220080-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD